Eplouribousse

Application web pour le dédoublonnement des périodiques dans les bibliothèques.

Documentation utilisateur

A qui s’adresse ce guide et que contient-il ?

Ce guide s’adresse aux usagers bibliothécaires concernés par le dédoublonnement des périodiques. Il comprend une présentation générale de la méthode, les principes à la base de sa mise en œuvre et enfin les fonctionnalités offertes par l’application et la manière de les utiliser.

Qu’est-ce que ne contient pas ce guide et où trouver les informations correspondantes ?

Ce guide ne comprend pas les informations relatives au déploiement de l’application et aux réglages contextuels ;  ceux-ci sont décrits dans un autre document réservé aux informaticiens : Deployment\_and\_Setting\_Documentation : <https://seafile.unistra.fr/f/a998b238a22b4c13baf5/>

(Toutefois, les informaticiens se tourneront vers les bibliothécaires pour certains réglages contextuels)

1. Présentation générale

Sans attendre d’être confrontés à la saturation des espaces de stockage, les bibliothécaires ont à se préoccuper de la bonne gestion de ces espaces. Le désherbage des collections fait partie de cette bonne gestion, au premier chef le désherbage des doublons. A cet égard, les bibliothécaires savent que le désherbage des périodiques est bien plus « efficace » que le désherbage d’autres types de documents imprimés.

L’application ‘eplouribousse’ a été conçue pour aider les bibliothécaires à instruire le dédoublonnement des périodiques dans un ensemble de bibliothèques.

Un petit mot tout d’abord concernant le nom de cette application : C’est la forme franchouillarde du tout début de l’expression latine E PLVRIBVS VNVM dont la traduction littérale serait « De plusieurs, un ». C’est précisément ce que cette application permet de réaliser : il s’agit de reconstituer une seule et unique collection d’un périodique donné aussi complète et reliée que possible à partir des éléments épars dont dispose la, ou plus généralement, les bibliothèques participant à l’opération de mise en commun.

1. Principes

Nous partons de l’hypothèse de politique documentaire suivante : Les bibliothèques participantes reconstituent et conservent une collection unique, dite collection résultante, constituée sur la base de la collection mère la plus importante détenue par l’une des bibliothèques. La résultante sera la plus complète et la plus reliée possible, mais sans comparaison de la qualité des reliures entre elles,  l’idée sous-jacente étant que la reliure garantit normalement l’absence de lacunes dans les volumes reliés. Le risque de conserver des éléments reliés de moindre qualité est à relativiser car en la collection mère est généralement la mieux reliée. Il peut arriver que des volumes aient été mal reliés et qu’ils puissent être avantageusement remplacés par des fascicules non reliés couvrant la période équivalente. Ces cas peuvent être couramment traités dans l’application ‘eplouribousse’.

‘eplouribousse’ ne nous épargne pas l’examen des collections ; elle nous permet en revanche de préparer la recomposition de la collection résultante à partir de cet examen réalisé en temps voulu dans les bibliothèques impliquées.

On aura reconnu là deux actions consécutives : D’abord, les bibliothèques possédant des éléments susceptibles de participer à la collection résultante doivent se positionner, au premier rang dans le cas de la bibliothèque possédant la collection la plus importante. A ce stade, il est également possible de déclarer ne pas faire participer la collection détenue par une bibliothèque à la reconstitution d’une collection résultante qui concurrencera donc la collection exclue. Les motifs de non-participation dépendent des situations ; signalons ici à titre d’exemple le cas d’une collection de dépôt légal (ces motifs vous seront demandés par les informaticiens au titres des réglages contextuels)

Nous venons de donner la définition de ce qu’est un candidat au dédoublonnement et cette définition est triviale : Est candidate au dédoublonnement toute publication dont des éléments sont possédés par au moins deux bibliothèques participantes.

Une précision importante est indispensable ici : Par publication, on entend, l’unité identifiée par un identifiant unique (Serial Identifier) qui ne correspond pas toujours, et même généralement pas, à la collection entendue au sens des bibliothèques participantes (et généralement rangées sous une même cote de classement) Le risque de partitionnement des collections au sens des bibliothèques existe donc et doit être assumé si l’on veut mettre en œuvre la présente méthode. Cette manière de procéder n’est pas un choix parmi d’autre possibilités, c’est la seule possibilité, du moins la seule viable à moyenne ou grande échelle (On s’en convaincra en considérant qu’une collection au sens des bibliothèques peut ne pas être la même d’une bibliothèque à une autre, or il faut absolument s’entendre sur la définition de ce qu’on veut dédoublonner.)

1. Aspects juridiques (Réutilisation des données)

Les données de la base doivent être règlementairement exploitables. Les données de l’application eplouribousse originale sont récupérées du Sudoc ; sauf indication contraire, elles sont librement réutilisables (Licence Etalab)

Pour toute autre instance d’eplouribousse, il conviendra de s’assurer que la réutilisation du jeu de données est réglementaire.

1. Aperçu général des fonctionnalités

Dans l’ordre de traitement, les fonctionnalités sont les suivantes :

* Positionnement
* Arbitrage
* Instruction
* Edition

Ces fonctionnalités s’appliquent au niveau de chacune des publications ; il n’est donc pas nécessaire (même si cela est possible) d’attendre que les bibliothèques se soient positionnées sur l’ensemble des candidats pour débuter l’arbitrage ou les instructions, ou d’attendre que toutes les publications aient été complètement instruites pour débuter l’édition de la résultante de l’une d’entre elles. Autrement dit, il est possible de traiter de bout en bout chaque publication individuellement en laissant toutes les autres en suspens.

Schéma global de traitement de bout en bout :

Arbitrage

Statu quo

Positionnement

Instruction des éléments reliés

Instruction des éléments non-reliés

Edition

La manière d’utiliser les formulaires ne devrait pas poser de problème ; nous ne donnons donc ci-dessous que des explicitations ou attirons l’attention sur ce qu’impliquent tel ou tel choix dans le remplissage des formulaires.

1. Page d’accueil :

On accède à l’ensemble des fonctionnalités de l’application à partir de cette page : Positionnement, arbitrage, instruction, édition.

1. Positionnement

Cette étape est nécessaire avant toute autre. Ce n’est qu’une fois toutes les bibliothèques positionnées que les fonctionnalités suivantes deviennent pertinentes.

Accès : Sélectionnez votre bibliothèque, sélectionnez l’action 1 (Positionnement) puis validez.

Résultat : Liste des ressources en attente du positionnement de votre bibliothèque. Cliquez sur le lien (ppn) pour accéder au formulaire de saisie.

Par défaut, le positionnement indiqué est 99 ; vous pouvez choisir d’exclure votre collection pour l’un des motifs de la liste déroulante. Sinon, vous devez vous positionnez dans une échelle de 1 à 4 : 1 si vous possédez la collection la plus importante et que cette collection est ressentie comme étant celle à laquelle viendront s’agréger les éléments d’autres collections pour l’améliorer ou l’enrichir. 4 si vous avez très peu d’éléments pour la collection. 2 et 3 pour des situations intermédiaires. L’ordre d’instruction des fiches suivra l’ordre de positionnement.

A ce niveau, le lien cliquable (ppn) renvoie à la notice Sudoc qui devrait servir à vérifier les numéros précis de début et de fin de publication ainsi que les filiations.

Il est possible de laisser un commentaire dans l’un ou l’autre des cas précédemment mentionnés (notez que vous pouvez élargir la fenêtre de saisie du commentaire en actionnant le coin en bas à droite)

1. Arbitrage

L’arbitrage est nécessaire dans deux cas :

* Deux bibliothèques revendiquent la première position
* Toutes les bibliothèques ont pris position pour la ressource considérée, mais aucune n’a revendiqué la première position.

Accès : Sélectionnez votre bibliothèque, sélectionnez l’action 2 (Arbitrage) puis validez.

Résultat : Liste des ressources dans l’une des situations d’arbitrage indiquées ci-dessus.

Action attendue : Révision du positionnement. Le cas échéant, cliquez sur le lien (ppn) pour appeler votre fiche de positionnement puis suivre la démarche déjà décrite.

1. Instruction des résultantes

L’instruction d’une résultante devient possible dès lors que toutes les bibliothèques rattachées se sont positionnées pour la ressource considérée.

Accès : Sélectionnez votre bibliothèque, sélectionnez l’action 3 (Instruction) puis validez.

Résultat : Liste des ressources pour lesquelles vous pouvez débuter l’instruction de la résultante.

Cette méthode est la seule possible pour amorcer les instructions. Une fois qu’une fiche a commencé à être instruite de cette manière, un autre canal s’ajoute à cette possibilité : Le lien reçu automatiquement par mail lorsque la bibliothèque précédente a déclaré avoir terminé ses instructions pour la forme considérée (cf. plus loin)

Manière d’instruire la résultante : Commencez par signaler les éléments reliés de votre collection par segments continus (aux exceptions et éléments dégradés près que vous signalerez le cas échéant dans les cases de saisie prévues) ou par éléments uniques. Indiquez la ligne au-dessous de laquelle vous souhaitez insérer la nouvelle ligne (ordre logique : chronologique ou par numéro)

La dernière ligne instruite est intégrée et mise en évidence.

Dans le cas où vous n’avez pas de contribution à porter pour la résultante, vous pouvez directement indiquer que vous avez fini, cocher et valider, sauf autre méthode convenue dans votre projet (ligne vide par exemple). Ceci n’est évidemment pas valable pour l’administrateur (cf. plus bas)

En cas d’erreur, il faut supprimer la ligne erronée après avoir cliqué sur le lien prévu à cet effet, puis revenir au formulaire de saisie comme y invite un lien cliquable après la suppression. Il n’est possible de supprimer une ligne que pour le compte de sa propre collection et pour l’état en cours d’instruction (relié ou non) Les lignes pouvant être supprimées sont distinguées des lignes ne pouvant pas l’être. Le cas échéant, un message d’alerte indique que la ligne ne peut être supprimée.

Une fois tous les éléments reliés saisis, indiquez que vous avez fini en cliquant sur le lien prévu à cet effet, puis confirmer en cochant et validant après avoir bien pris soin de vérifier l’exactitude des instructions. Le contact de la bibliothèque suivante recevra automatiquement un message l’avertissant que son tour est venu d’instruire. L’instruction se fait en deux cycles, le premier pour les éléments reliés, le second pour les éléments non reliés. A la fin de chaque cycle, l’administrateur vérifie qu’il n’y a pas d’incohérence : S’il n’y en a pas, il ajoute une ligne en première position (la ligne peut être laissée vide, mais il est conseillé d’y inscrire la date du visa) Si la fiche comporte des incohérences, l’administrateur le signale à l’administrateur de la base de données en cliquant sur le lien prévu à cette effet, puis en confirmant et validant.

Lorsqu’une bibliothèque complète quelque chose qui a été précédemment porté par une autre bibliothèque en exception ou en élément dégradé, et seulement dans ce cas, il faut indiquer le nom de cette autre bibliothèque dans la case de saisie prévue à cette effet. Ceci assure une édition optimale des résultats le moment venu (cf. édition)

L’ordre d’amélioration croissant des éléments concourant à la collection résultante est le suivant :

Relié en bon état > Non relié en bon état > Relié en mauvais état > Non relié > (Rien)

NB : Par volumes reliés en mauvais état, on entend des volumes que l’on a avantage à remplacer par l’équivalent non relié en bon état, notamment si la reliure a compromis l’intégrité du contenu.

1. Présentation détaillée de la fonctionnalité d’édition

L’édition des résultantes n’est possible que pour les ressources complètement instruites.

Accès : Sélectionnez votre bibliothèque, sélectionnez l’action 4 (édition) Validez puis cliquez sur le lien pour appeler le module d’édition et accéder à la liste des ressources dont la résultante peut être éditée.

Cliquez sur la ressource dont vous souhaitez éditez la résultante. Les lignes impliquant votre bibliothèque sont mises en évidence (d’où l’importance de bien indiquer le nom de la bibliothèque dans la fenêtre de saisie comme indiqué plus haut lors de l’instruction)

Un lien hypertexte permet d’exporter au format pdf.

1. Recherche dans les listes

Il peut être utile de rechercher une occurrence dans les listes obtenues (ressources en attente de positionnement, ressources dont l’instruction peut débuter, ressources dont la résultante peut être éditée) en recherchant par cote, par ppn, éléments du titre etc.

Pour cela, il faut utiliser la fonction de recherche du navigateur.

1. Rôle de l’administrateur

Lorsque son tour est venu, l’administrateur n’a de choix qu’entre ces deux actions, exclusives l’une de l’autre :

* Ajout d’une ligne d’instruction valant visa de conformité (valeur par défaut car la plus courante)
* Signalement d’une anomalie à l’administrateur de la base (voir ci-dessous)

1. Rôle de l’administrateur de la base (à ne pas confondre avec le simple administrateur)

L’administrateur de la base est alerté par un mail généré automatiquement chaque fois que l’administrateur observe une incohérence dans la fiche d’instruction.

Après les précautions d’usage dans de tels cas (coupure du serveur, sauvegarde de la base avant modification) l’administrateur de la base devra modifier les enregistrements incriminés directement dans la base de données selon les indications suivantes :

Pour une ressource considérée (un sid) il repèrera les enregistrements instructions concernés, repèrera en quoi consiste l’anomalie et effectuera les corrections nécessaires en suivant récursivement le traitement (ce qui correspond à l’ordre inverse des lignes d’instruction)

Ceci fait, il lui sera possible d’attribuer les nouveaux statuts aux enregistrements de rattachement (modèle : ItemRecord) et les passera de statut =6 à statut = 0, 1, 2, 3 ou 4 selon les considérations suivantes :

S’il n’y a pas encore d’instruction admin, les statuts possibles ne peuvent être que 0, 1 ou 2

S’il y a déjà une ligne d’instruction admin, les statuts possibles ne peuvent être que 2, 3 ou 4

* 0 : état initial (ce n’est pas encore au tour de la bibliothèque d’instruire)
* 1 : éléments reliés à instruire
* 2 : éléments reliés instruits
* 3 : éléments non reliés à instruire
* 4 : éléments non reliés instruits

Le signalement d’une anomalie par l’administrateur à l’administrateur de la base a pour effet de modifier l’état de l’ensemble des enregistrements concernés (ItemRecord) Cet état passe à 6. L’administrateur peut faire les corrections à mesure, ou attendre qu’il y en ait un certain nombre à effectuer. Il est même possible de ne les traiter qu’en toute fin de processus, une fois toutes les autres fiches entièrement traitées.

Pour information, le statut 5 est attribué à l’ensemble des enregistrements de rattachement dès lors que l’administrateur a apporté son visa de conformité à la fin du cycle d’instruction des éléments non reliés ; l’administrateur de la base n’a donc pas à intervenir sur les enregistrements concernés.

1. Indicateurs

Un tableau de bord est disponible à l’url commune : Si l’url de votre instance est par exemple https://nomdedomaine/epl/ranking/012345678/987654321 pour le positionnement de la bibliothèque 987654321 pour la ressource 012345678, alors le tableau de bord sera disponible en https://nomdedomaine/epl/indicators

La lecture des indicateurs étant triviale et ceux-ci étant appelés à évoluer, nous ne le détaillons pas ici.